

**N° ADM/2021/15****Département de l'Yonne****Communauté de Communes  
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	25 mars 2021	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	25 mars 2021	En exercice : <b>50</b> Présents : <b>39</b> Votants : <b>47</b>

**Séance du 31 mars 2021**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 31 mars deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET (sauf délibérations n° 22 à 26), Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Manuel PETIT

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER  
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY  
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à M. Richard ZEIGER  
Mme Murielle LE ROY, pouvoir à M. Nicolas SORET  
Mme Sophie CALLÉ, pouvoir à M. Christophe DELAUNAY  
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Nicolas DEILLER  
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Guy BOURRAS  
M. Guy GOUIN, pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART  
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, suppléé par M. Manuel PETIT  
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN  
M. Guy AVENIA  
M. Gilles-Maxime POIBLANC

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND****Objet : Piscine Joigny – Tranche 1 – Demandes de subvention DSIL/DETR**

ADM/2021/15

Conseil communautaire du  
 31 mars 2021

**Objet : Piscine Joigny – Tranche 1 – Demandes de subvention DSIL/DETR**

**Considérant** la nécessité de procéder aux travaux de rénovation, d'agrandissement et d'optimisation des équipements de production énergétique ;

**Considérant** le caractère structurant de cet équipement pour Joigny et ses environs ;

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à des travaux de rénovation-extension tels que décrits ci-après :

- Remplacement de la centrale de traitement d'air (CTA) pour réaliser des économies d'énergie et pour améliorer le confort des usagers ;
- Création de locaux dédiés au personnel avec vestiaires séparés H/F, des sanitaires PMR, une salle de repos et un bureau (mise aux normes et optimisation des espaces actuels) ;
- Création d'un espace de stockage pour y ranger du matériel aquatique.

Le montant prévisionnel de cette opération s'établirait à : **850 000,00 € HT** et il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible financée par des fonds publics	Pourcentage d'intervention sur base éligible DETR	% sur base éligible cofinanceurs	Montant du financement
DETR (sur bâtiment)	Sollicité	850 000,00 €	20,00%		170 030 €
DSIL rénovation (Sur changement UTA)	x sollicitée	850 000,00 €	24,99%	25,00%	212 400 €
Autres : Région (Contrat Cap Territoire)	x sollicitée	850 000,00 €	35,00%	35%	300 000 €
<b>FINANCEMENT PUBLICS</b>			<b>79,99%</b>	<b>682 430 €</b>	
Autofinancement		850 000,00 €	20,01%		167 570 €

**Le conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la réalisation de l'opération telle que présentée en séance ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté en séance ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au titre de la DSIL rénovation thermique pour hauteur de 212 400,00 € ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR pour hauteur de 170 030,00 € ;

- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la mobilisation des financements relatifs à cette opération.



Pour copie conforme,  
Le Président

Nicolas SORET

